

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 26 (1885), p. 49-63

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1885__26__49_0>

© Société de statistique de Paris, 1885, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1885.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1885.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Cochery.

Avant de remettre ses pouvoirs à son successeur, M. le Président dit que le moment est venu de statuer sur les conclusions du rapport de la Commission de prix de 1884 ayant pour objet le *Recensement des professions*.

M. CHEYSSON donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire au nom de cette Commission. On en trouvera le texte à la suite du procès-verbal.

Ce rapport conclut qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix ; mais qu'il convient d'accorder, à titre de récompense, une somme de 1,000 fr. à l'auteur du mémoire ayant pour devise : *les Chiffres régissent le monde*.

Le prix n'ayant pas été décerné, mais seulement une récompense, la Commission n'est pas en droit d'ouvrir le pli cacheté contenant le nom de l'auteur. Ce dernier devra se faire connaître, à peine de nullité, dans un délai de deux mois, soit le 1^{er} avril au plus tard.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

M. le Président informe la Société que, par suite d'une indisposition persistante, notre collègue, M. Léopold Marx, se trouvera dans l'impossibilité de faire sa conférence de mercredi prochain. Il annonce que M. Loua a bien voulu le remplacer. M. Loua traitera de la question des *Déplacements de population en France*, d'après les résultats des trois derniers dénombremens.

M. le Président se lève et prononce son allocution d'adieu :

Discours de M. Cochery, président sortant.

« Chers Collègues,

« Ma mission est terminée.

« Il ne me reste plus qu'à appeler au fauteuil celui que vos suffrages unanimes ont désigné pour la présidence de l'année 1885.

« Je veux cependant retenir la parole encore pendant quelques instants pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en me chargeant de la direction de vos travaux pendant l'année 1884, de la bienveillance et de la sympathie dont vous n'avez cessé de faire preuve envers moi. Je ne trouvais pas ici seulement des collaborateurs ou des collègues, mais des amis. Aussi il m'a été doux et facile de vous présider. J'en garderai un profond et durable souvenir.

« J'ai cherché à maintenir la prospérité de la Société. Elle compte aujourd'hui 487 membres, dont 75 conquis en 1884.

« Nous avons converti en rentes les versements de nos membres fondateurs à vie, et notre ami, M. Robÿns, vous dira à quel chiffre atteint votre capital en 3 p. 100 amortissable.

« Vous avez donné à la Société un nouveau gage de succès en appelant à sa tête un homme éminent, un grand orateur, un savant économiste, qui a su se maintenir au niveau du nom illustre qu'il porte et dont il est le digne héritier.

« La Société de statistique a acquis par ce choix un nouveau relief et elle se présentera dignement aux savants étrangers qu'elle convie à la célébration de son 25^e anniversaire.

« La Société d'économie politique et la Société de statistique étaient considérées comme des sœurs. Aujourd'hui cette parenté est d'autant plus accusée qu'elles ont le même tuteur.

« M. Léon Say peut être assuré qu'il trouvera parmi nos collègues une grande bonne volonté et un concours précieux.

« Quant à moi, si jamais j'ai bien compris les avantages de la disposition de nos statuts qui maintient l'ancien président dans votre conseil, c'est aujourd'hui, car, grâce à cette disposition, je pourrai vous continuer mon dévouement et applaudir de plus près à vos succès. » (*Applaudissements prolongés.*)

M. Léon SAY, président élu pour 1885, prend possession du fauteuil et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Léon Say.

« Messieurs et chers Confrères,

« Je remercie mon éminent prédécesseur et je suis confus de ses éloges. En me transmettant ses pouvoirs, il m'impose des devoirs que le souvenir de sa présidence rendra plus difficiles à remplir. Notre Société vient d'ailleurs d'atteindre sa vingt-cinquième année ; elle est définitivement majeure. C'est un âge auquel on a donné chez nous le nom de grande majorité, âge critique s'il en fût, et qui détermine souvent des transformations dans les corps moraux comme dans les individus. L'expérience de M. Cochery nous eût bien utilement guidés dans une année si décisive.

« On a dit souvent que la statistique était la sœur de l'économie politique. On

pourrait dire avec plus de raison qu'elle en est la mère, car elle fournit à cette branche des connaissances humaines, aussi bien qu'aux autres sciences morales et politiques, les éléments de ses recherches sur la constitution de ses lois.

« La statistique est une science expérimentale, la première de toutes, puisqu'elle ouvre en quelque sorte un magasin d'approvisionnement, pour y accumuler avec ordre les faits qui doivent servir de base aux autres sciences d'observation.

« N'est-il pas permis, en effet, d'affirmer que de tous les phénomènes de l'univers ce sont les rapports des choses entre elles qui ont le plus de réalité ? Pythagoriciens de la civilisation scientifique moderne, nous cherchons à connaître ces rapports par les nombres qui les expriment.

« La connaissance des rapports sociaux exprimés par les nombres, nous fait comprendre la société vivante et nous permet de pénétrer le secret du développement de la vie physique, intellectuelle et morale des peuples.

« La science que nous cultivons a fait, dans ces dernières années, des progrès considérables, parmi lesquels on ne saurait placer trop haut les nouvelles méthodes graphiques, qui substituant, avec tant d'avantages, des tableaux simples formant images aux colonnes de chiffres si difficiles à saisir, permettent de tirer en un clin d'œil des conséquences générales qu'on n'aurait pu découvrir autrement qu'à la suite de calculs longs et fatigants.

« Mais il ne faut pas nous dissimuler que notre tâche est encore loin d'être accomplie, et que de nouveaux progrès s'imposent à nos efforts.

« Nous avons invité les statisticiens de tous les pays à venir célébrer notre vingt-cinquième anniversaire. Si notre appel est entendu, et nous croyons qu'il le sera, nous pouvons espérer renouer la chaîne si malheureusement interrompue des congrès internationaux. Nous ne pouvons pas mieux employer notre vingt-cinquième année qu'à faire une tentative aussi honorable.

« Pour moi, je ne forme qu'un souhait, c'est de pouvoir conduire vos débats avec la même autorité que mon prédécesseur. J'ai le même dévouement que lui aux intérêts de notre Société, et je prendrai modèle sur lui dans la direction de vos affaires, heureux de pouvoir le consulter sans cesse au sein du conseil de la Société, où je le trouverai avec bonheur dans le cours de ma présidence. » (*Marques unanimes d'adhésion. Applaudissements prolongés.*)

La séance est reprise sous la présidence de M. Léon Say.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est adopté.

M. BOUCHEROT demande la parole. Il reconnaît que le procès-verbal donne une idée suffisante du discours prononcé par M. Levasseur sur la question agricole. Il lui sera toutefois permis de regretter que le beau diagramme que ce savant a présenté sur la marche comparative des récoltes et du prix du blé, n'ait pas été reproduit dans le Bulletin.

M. le Secrétaire général répond qu'il s'empressera de déférer au vœu que M. Boucherot vient d'exprimer au nom d'un grand nombre de nos collègues, dès que M. Levasseur aura remis entre ses mains la réduction de son diagramme avec le texte qui doit l'accompagner.

M. le Secrétaire général fait connaître la liste des candidats qui se sont fait inscrire pour la séance de ce jour :

Membres fondateurs à vie :

Sur la présentation de MM. Wilson, Léon Say, A. Cochery, Rouvier, Neymarck et Robÿns :

M. HIÉLARD, ancien président du syndicat général de l'Union du commerce et de l'industrie, membre de la Chambre de commerce de Paris.

Sur la présentation de MM. Cheysson, Loua, Robÿns et de Sauvage :

M. EGGERMONT, secrétaire de la légation belge à Paris.

Sur la présentation de MM. Victor de Swarte et Robÿns :

M. DE L'ÉTOILE, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Membres titulaires :

Sur la présentation de MM. Loua et Flechey :

M. Charles GOETZMANN, rédacteur à la *Statistique générale de France*.

Sur la présentation de MM. Loua et Liégeard :

M. Charles MARTINET, propriétaire agronome.

Sur la présentation de MM. Léon Say et Loua :

M. Adrien DE MONTEBELLO, conseiller général du Gers.

Sur la présentation de MM. Chérot et Cheysson :

M. Albert CHÉROT, ingénieur, ancien capitaine du génie.

Membres associés :

Sur la présentation de MM. Léon Say et Robÿns :

M. Joseph ERBEN, directeur du Bureau communal de statistique de la ville de Prague (Bohême);

M. K. SARAFOV, directeur de la statistique de la principauté de Bulgarie, à Sofia.

Conformément aux précédents, le vote a lieu immédiatement, et les neuf candidats désignés sont admis à l'unanimité.

Après le dépouillement de la correspondance écrite, il est donné lecture d'une lettre adressée au Président de la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Dans cette lettre, le Ministre rappelle que le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend, depuis l'arrêté du 12 mars 1883, une section des sciences économiques et sociales.

Cette section, tenant à provoquer l'envoi des communications qui pourraient être insérées ou analysées dans son Bulletin, a dressé un programme de questions sur lesquelles il nous demande d'appeler tout particulièrement l'attention de la Société. (Voir ci-après, page 63.)

Après avoir fait connaître l'importante communication qu'on vient de lire, M. le Secrétaire général fait l'énumération des ouvrages offerts à la Société. Il mentionne d'abord les six magnifiques volumes du *Census* des États-Unis, dont M. E. Levasseur, qui a eu l'occasion de les étudier, s'est offert de présenter une analyse détaillée. M. de Foville fait la même promesse en ce qui concerne le bel ouvrage de M. Chailley relatif à l'*Impôt sur le revenu*. — M. Ernest Brelay dépose sur le bureau, de la part du Président de la Société d'économie politique de Bordeaux, un exemplaire de l'*Annuaire économique et statistique du département de la Gironde*. Cet Annuaire qui pourrait servir de modèle aux autres départements, est très bien fait et offre notamment des renseignements très précieux sur l'industrie vinicole du monde entier.

M. DUCROCQ fait hommage à la Société, en la remerciant de son admission comme membre fondateur, d'un exemplaire en deux volumes de la 6^e édition de son *Cours de droit administratif*, dans laquelle l'auteur a cru devoir faire une part importante à la statistique. Il lui présente en même temps une brochure qui lui paraît avoir un grand intérêt au point de vue de l'histoire de la statistique, et qui porte sur un mémoire de Boulainvilliers, *le Droit d'amortissement des gabelles et la conversion du revenu des aides*. L'auteur est arrivé à démontrer que ce mémoire, où la statistique joue un grand rôle, date de 1687 à 1688 et est antérieur aux ouvrages si fameux des deux hommes qu'on a appelés les précurseurs de la science économique, tels que Boisguilbert et Vauban : *le Détail et la Dîme royale*, dont les tableaux statistiques sont encore aujourd'hui si utilement consultés.

M. FUNCK-BRENTANO dit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de ces découvertes tardives de documents importants, car il a vu lui-même, à Vienne, dans la bibliothèque des princes de Lichtenstein, quatre beaux volumes sur les finances sous Louis XIV, lesquels jusqu'à ce jour sont restés inédits.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la question agricole.

M. le Président donne la parole à M. Cheysson.

M. CHEYSSON s'était fait inscrire dès la séance du 19 novembre dernier, au moment où M. le D^r Desprès soulevait la question du prix de revient et faisait appel aux statisticiens pour la traiter. Il exprime le regret que le retard dans son tour de parole l'amène à parler une seconde fois dans la même séance; mais pour ménager son auditoire, il promet d'être bref dans les observations qu'il va présenter.

Il vient donc aujourd'hui tenter de répondre à l'appel de M. Desprès, mais il a bien peur que sa réponse ne satisfasse pas son honorable collègue.

Il comprend, du reste, que cette question du prix de revient ait frappé le D^r Desprès; elle est, en effet, du plus haut intérêt et joue un grand rôle dans les polémiques actuelles sur le blé. Les partisans du droit affirment sans hésitation que le prix de revient est de 20 fr., et que si le prix de vente descend au-dessous de ce taux, l'agriculteur est compromis. Rien de plus aisé dès lors que de calculer le montant du droit destiné à rétablir l'équilibre.

En réalité, les choses sont beaucoup moins simples et le prix de revient est un des problèmes les plus épineux qu'on puisse avoir à résoudre. Il l'est en industrie; il l'est peut-être plus encore en agriculture.

M. Cheysson passe successivement en revue les différentes influences qui dominent le prix de revient.

Pour le blé, l'une de ces principales influences est celle de l'importance du rendement par unité de surface. Le prix de revient ne peut assurément pas rester le même, soit que l'hectare produise, comme dans la Creuse en 1884, moins de 5 hectolitres, ou qu'il produise, comme dans Seine-et-Oise également en 1884, plus de 29 hectolitres.

Dans une série d'articles fort remarquables, publiés dans le *Temps*, et qui viennent d'être réunis en brochure, avec un appendice statistique par M. Cheysson (1), M. Louis Grandeau, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, a analysé avec détail

(1) *La Production agricole en France, son présent et son avenir*. 1 brochure in-8° de 128 pages, avec deux cartes et deux diagrammes hors texte. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. Prix : 3 fr.

d'après les expériences de MM. Lawes et Gilbert à Rothamsted, les variations du rendement suivant les variétés de blé, les fumures, le procédé employé pour les semailles (à la volée ou en ligne). Ces variations sont très étendues et vont du simple au triple. M. Broch a lui-même, dans la séance de novembre dernier, donné des chiffres qui montrent des différences considérables entre les rendements moyens des divers pays, depuis 8 hectolitres pour la Russie jusqu'à 36 hectolitres pour l'Angleterre (1).

Après le rendement, M. Cheysson étudie les autres éléments du prix de revient, et d'abord la juxtaposition dans un même domaine de certaines exploitations associées à la culture du blé ou alternant avec elle, telles que la vigne, les betteraves, les légumes, les fruits, les bestiaux. Le blé n'est qu'un produit entre beaucoup d'autres; pour isoler son prix de revient, il faut procéder à des ventilations délicates entre les divers éléments qui chevauchent sur plusieurs branches contiguës, comme les frais généraux, les pailles, les fumiers.....

Le prix de revient est encore affaire de direction, d'âpreté au travail, de sobriété dans la vie, en un mot, de qualités morales chez le cultivateur. Tel s'enrichit et tel autre à côté se ruine dans les mêmes conditions.

Enfin le prix de revient dépend encore de l'exposition du sol, de sa nature, des intempéries, des facilités de la main-d'œuvre, et de ce facteur indéterminé, la chance, le bonheur, qu'on trouve plus ou moins au fond de toutes les choses humaines.

Comment dès lors, au milieu de tant d'éléments variables et complexes, trouver ce prix fixe qui servirait de pivot à l'échelle d'un droit protecteur? Le prix de revient est essentiellement individuel à chaque exploitation ou, pour mieux dire, à chaque exploitant, et ne peut être établi avec précision que par des monographies. Vouloir équilibrer par un droit fixe tous les prix de revient avec un prix de vente, qui, lui, s'est uniformisé par les facilités de transport, c'est rechercher la quadrature du cercle. Un taux quelconque sera ici excessif, là insuffisant. Comment le législateur ne reculerait-il pas devant un problème aussi insoluble?

Après le prix de revient, M. Cheysson dit quelques mots sur l'incidence du droit dont il s'agit.

Les partisans de ce droit, voulant rassurer tout à la fois le consommateur et le producteur, affirment qu'il protégera le blé national, sans relever les prix. Mais, s'il respecte les prix, tels que les établirait la concurrence, à quoi bon cet appareil protecteur? En réalité, la campagne menée avec tant de vigueur se propose de faire hausser les prix sur le marché français, et n'aurait pas autrement de raison d'être. Tel est donc son but et tel serait vraisemblablement son effet.

Les prix du marché français sont gouvernés, sous le régime actuel de liberté, par ceux du marché général ou, pour mieux dire, par ceux du marché de Londres. Si l'on met à la frontière un droit d'entrée, il rehaussera d'autant les prix des importations qui viendraient à être empruntées au marché général. Quant à sa répercussion sur le prix du blé indigène, elle pourra varier dans les limites les plus étendues suivant la quotité de la taxe et l'importance de la récolte intérieure. Si cette récolte était insuffisante, une taxe prohibitive déclencherait des prix de famine. Si, au contraire, la récolte intérieure était tellement abondante qu'elle dépassât nos besoins, les importations ne joueraient plus aucun rôle et les cours seraient domi-

(1) *Journal de la Société de statistique*, janvier 1885, p. 32-33.

nés par l'offre du blé indigène, qui pourrait s'avilir, comme on l'a vu en 1850 et 1851, où les prix moyens sont descendus à 14 fr. 32 c. et 14 fr. 28 c. l'hectolitre, en pleine échelle mobile, et malgré des droits exorbitants de 10 à 12 fr. l'hectolitre.

La répercussion des droits sur les prix de la consommation n'atteindrait donc le plein du tarif que dans les années où notre récolte est inférieure à nos besoins, ce qui est malheureusement devenu le fait habituel pour notre pays. Dans ce cas, en effet, il faudra que le marché général nous fournisse notre déficit, qui ne nous arrivera que majoré du droit. Or, en vertu de l'étendue illimitée du réservoir constitué par le marché général et de la loi de nivellement qui est le trait économique de notre époque, cette hausse se fera sentir à toute la consommation intérieure.

Pour la France, après avoir déduit les quantités de froment absorbées par les semences et par la partie de la population agricole qui consomme directement le blé produit par elle, on trouve environ 60 millions de quintaux vendus au marché. Un droit de 5 fr., par exemple, haussant de pareille somme le prix du quintal, imposerait donc aux consommateurs un impôt de 300 millions.

Cet impôt, — qui le paiera et qui le touchera? Telles sont les deux questions que M. Cheysson examine rapidement.

La première est facile à résoudre. L'impôt est payé par tous ceux qui achètent leur blé, au lieu de le produire eux-mêmes. A raison d'une livre de pain par jour, c'est environ 10 fr. par tête d'adulte, ou 30 à 50 fr. s'il s'agit d'une famille ouvrière de 2 à 4 enfants. Pour la population du Creusot qui compte environ 30,000 habitants, la charge annuelle serait d'au moins 200,000 fr.

L'État lui-même aurait à supporter une charge qui pourrait aller à 5 millions par an pour les nombreux pensionnaires qu'il nourrit (troupes de terre et de mer, prisons, hospices et hôpitaux, lycées...). Ce serait un premier déchet — et non médiocre, — sur le produit hypothétique du droit d'entrée, puisque ce droit est destiné à réserver notre marché au blé national et ne saurait à la fois, comme on nous le fait espérer, être fructueux pour le Trésor et protéger le producteur.

Quant à la seconde question, — qui touchera l'impôt? — elle sera d'une solution assez simple, lorsque l'on connaîtra les résultats de l'enquête agricole décennale actuellement en cours. Mais, jusque-là, on est réduit à des hypothèses pour remplir les interstices des calculs qu'on peut faire avec les éléments statistiques dont on dispose.

C'est ce travail qu'a tenté M. Cheysson, non sans en signaler lui-même les lacunes, et sans l'accompagner des plus expresses réserves au sujet des parties, qui, n'étant pas fournies par des relevés authentiques, ont un caractère plus ou moins conjectural.

Dans ces conditions et sous ces réserves, M. Cheysson a dressé un tableau qui donne pour les trois catégories de propriété (petite, moyenne, grande) : les surfaces cultivées en froment, la production, la population correspondante et sa consommation directe pour les aliments et les semences. On en déduit la fraction de la production portée au marché et la part pour laquelle chacun des propriétaires des diverses catégories intervient dans la répartition du produit de la taxe.

Il résulte de ce tableau que la petite propriété ne vendant qu'une faible partie de sa récolte, bénéficierait peu du droit d'entrée, dont le produit irait surtout à la moyenne et à la grande propriété.

Au fond, ce qui est en jeu dans la crise agricole, c'est la baisse infligée à la rente

foncière par les facilités des transports et par la concurrence des pays neufs. Le droit projeté réagirait contre ce mouvement et soutiendrait artificiellement la rente au profit des propriétaires, mais au détriment du reste de la nation, et en nous exposant à de dangereuses oscillations dans notre régime économique.

La communication de M. Cheysson est suivie d'un échange d'observations entre divers membres, au sujet de quelques-unes des questions soulevées par la rédaction du tableau statistique qui vient d'être analysé. MM. TISSERAND et FLECHEY pensent notamment qu'il y aurait lieu de réduire pour la petite propriété la proportion admise par M. Cheysson entre la surface des terres ensemencées et celle des terres labourables, ce qui d'ailleurs aurait pour effet d'aggraver encore le privilège fait à la grande propriété par ce droit protecteur.

M. TISSERAND donne à cette occasion d'intéressants détails sur l'heureuse initiative prise par le Ministère de l'agriculture de faire dresser depuis quelque temps les monographies complètes des exploitations qui ont obtenu le prix d'honneur dans les concours régionaux. Avec le temps, cette collection va s'enrichir et sera une mine de précieux renseignements sur toutes les questions agricoles.

M. CHEYSSON, avant de publier son tableau, tiendra compte des observations qui viennent d'être produites et mettra à profit les premiers renseignements émanant de l'enquête décennale dont M. Tisserand a l'obligeance de lui offrir la communication.

MM. Raffalovich et Lunier demandent la parole, mais vu l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la séance du mercredi 18 février.

M. le Président met ensuite à l'ordre du jour la question de la *Colonisation*, et prie les membres qui voudraient la traiter de s'inscrire dès à présent au secrétariat.

La séance est levée à 11 heures.

II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX (1) SUR LES RÉSULTATS DU CONCOURS DE 1884

Par M. E. CHEYSSON, ancien président de la Société.

Le tableau de la répartition des habitants d'un pays entre les diverses professions présenterait, si on pouvait l'obtenir à la fois exact et complet, l'intérêt le plus sérieux pour l'économiste, le financier, l'homme d'État. Il peindrait, en effet, le caractère dominant, et le rôle économique, politique et militaire d'une population, suivant qu'elle est plus spécialement agricole, commerçante ou industrielle, concentrée dans les industries urbaines, ou retenue par les travaux des champs; il définirait les divers organes du corps social, et montrerait s'ils sont tous bien adaptés à leurs fonctions, par exemple, si l'appareil circulatoire n'est pas exagéré eu égard à l'appareil producteur; il fournirait des données précieuses sur l'équi-

(1) Cette commission est composée de MM. Maurice Block, *président*, Broch, de Foville, Levasseur, Loua, Cheysson, *rapporteur*.

libre et la proportion des diverses classes dirigeantes et dirigées; sur la situation et l'organisation de la grande et de la petite industrie, du commerce en gros et de détail; sur l'importance respective des procédés d'exploitation agricole, sur l'extension du rôle de l'État; il permettrait de prévoir presque à coup sûr la répercussion des mesures fiscales et législatives, en délimitant le champ qu'elles embrassent, et constituerait ainsi pour l'homme politique comme l'échiquier, dont il doit surveiller toutes les pièces avant d'en remuer une seule.

Jean-Baptiste Say a comparé la société à une pyramide, dont les classes pauvres occuperaient la base, et les classes riches, le sommet. Le tableau des professions, si on le possédait, permettrait de tracer cette pyramide tant pour les divers pays que pour un même pays à diverses époques; il projetterait ainsi la plus vive lumière sur l'histoire, comme sur la science et l'art du gouvernement; il affermirait la marche des services publics et des entreprises particulières et contribuerait à l'assiette économique de la société.

Malheureusement les données manquent pour résoudre un pareil problème; et l'on est encore réduit à des conjectures sur les contours exacts de la pyramide, que, faute de notions précises et à titre de simple indication, J.-B. Say dans son *Cours*, et M. Levasseur dans son *Précis d'économie politique*, limitent par des lignes droites, alors que ses côtés doivent certainement correspondre à des courbes assez compliquées.

Le tableau des professions est donc un *desideratum*, qu'on est loin de réaliser dans la pratique, ainsi qu'on vient de le voir à propos des récentes tentatives d'organisation sociale en Allemagne.

Quand M. de Bismarck a voulu, tout en contenant par ses lois d'exception le socialisme révolutionnaire, lui emprunter en partie son programme et l'accomplir par l'autorité de l'État, il s'est bien vite aperçu que ses projets étaient dépourvus d'une base statistique qui permit de les asseoir solidement.

Il s'agit, en effet, dans les ambitieuses visées du socialisme d'État, de mettre, par le jeu obligatoire de l'assurance, les ouvriers à l'abri des dangers que font courir à eux ou à leurs familles les maladies, les accidents, les infirmités, le chômage, la vieillesse et la mort. Pour passer à l'application d'un aussi vaste programme, il est indispensable d'en calculer d'avance les conséquences pratiques, de savoir où il mène, et, dès lors, de posséder une foule de données, sans lesquelles on marcherait dans l'obscurité et comme à tâtons.

Aussi, « le chancelier de fer » s'est-il attaché à recueillir en abondance des matériaux et des documents statistiques du plus haut intérêt. Comme l'a dit notre éminent Président, M. Léon Say, dans son livre sur le *Socialisme d'État*, « alors même qu'il ne resterait que ces matériaux et ces documents de tous les travaux entrepris en Allemagne et des projets cyclopéens de M. de Bismarck, ce serait déjà un monument très digne d'attirer l'attention des hommes d'État et des économistes de tous les pays » (p. 119).

Parmi ces travaux statistiques, un des plus considérables a eu précisément pour objet la rédaction de ce tableau des professions, dont je viens d'indiquer la haute importance.

Le gouvernement de l'Empire n'ayant pu établir ce tableau à l'aide du recensement de 1880, s'est décidé à recourir à un recensement direct qui a fait l'objet de la loi du 13 février 1882, et a eu lieu dans tout l'Empire le 5 juin suivant.

Cette grande opération, dont les résultats viennent d'être publiés, n'est pas revenue, d'après M. Bodio, à moins de 2,465,625 fr.

Savoir : Pour le recensement proprement dit . . . 1,440,625 fr.

Pour la publication des résultats. 1,025,000

Total pareil. 2,465,625 fr.

C'est un véritable monument statistique et une source inépuisable d'informations précises sur l'état économique et social de la population allemande.

Les autres pays n'ont pas fait appel à un moyen aussi efficace, mais aussi coûteux, et se sont contentés de comprendre le recensement des professions dans celui de la population. D'ailleurs, ils sont bien loin de s'entendre sur les catégories, qui diffèrent même d'un recensement à l'autre pour un même pays. Ainsi, pour la France, le relevé des professions, qu'on ne s'est décidé à faire, à l'occasion du recensement, qu'à partir de 1851, a compris : en 1876, 7 groupes et 20 catégories, tandis qu'en 1881, le nombre des groupes s'est élevé à 9, et celui des catégories à 27.

En présence de cette discordance et de l'intérêt à la fois scientifique et pratique de la question, la Société de statistique a pensé qu'il y avait lieu de la mettre à l'étude et d'en faire l'objet d'un de ses concours. Elle a donc institué un prix de 2,000 fr. pour l'auteur du meilleur mémoire sur le *Recensement des professions* et c'est de ce concours que je suis chargé de vous rendre compte au nom de la Commission des prix.

Plus heureux que pour le concours de 1883, dont j'ai eu également l'honneur d'être le rapporteur, j'ai la satisfaction d'annoncer à la Société que le concours de 1884 a produit un résultat dont elle peut s'applaudir, et qu'il a réalisé ses intentions, sinon absolument, du moins dans une large mesure.

Ce sujet était trop technique et trop spécial pour que l'on fût en droit de compter sur un grand nombre de concurrents. Mais en pareille matière, on pèse les mémoires plus qu'on ne les compte, et un seul bon travail suffit au succès d'un concours. Tel est précisément notre cas, un mémoire unique ayant été soumis à l'examen de la Commission des prix.

Ce mémoire est considérable par son étendue (684 pages), et par les recherches dont il a été l'occasion. L'auteur n'a rien négligé pour se renseigner à toutes les sources, et connaît parfaitement son sujet. C'est là un sérieux mérite auquel la Commission a été très sensible et qui l'a très favorablement disposée pour ce consciencieux travail.

Mais ce n'est pas tout d'avoir réuni des matériaux abondants et de choix ; il faut encore les coordonner, les assembler, en faire un édifice bien distribué, commode et harmonieux. Telle est la seconde partie, — et non la moindre — du rôle de l'architecte. Pour cette partie, le mémoire que j'analyse a moins complètement satisfait la Commission.

L'auteur a divisé son travail en trois grands chapitres :

Le premier est consacré aux dénombrements de la population dans les divers pays, et distingue pour chacun d'eux la méthode suivie et les résultats obtenus.

Le deuxième chapitre contient le même travail que le premier, mais en lui donnant pour bases « les publications autres que les dénombrements ».

Enfin le troisième chapitre, qui est plus doctrinal, alors que les deux premiers sont plus descriptifs, étudie, tant pour les dénombrements que pour les autres

publications, la valeur des méthodes suivies et des résultats obtenus, et se termine par les conclusions de l'auteur sur les renseignements à demander, la méthode à suivre, enfin sur la classification à adopter au point de vue théorique et pratique.

Chaque division présentant ainsi la nomenclature de tous les pays envisagés à un point de vue restreint, on voit que le lecteur, qui voudrait étudier un pays donné, est condamné à feuilleter tous les chapitres et sous-chapitres pour recueillir çà et là des éléments de son étude, sans en trouver nulle part le tableau d'ensemble.

Un pareil plan entraîne des répétitions inévitables et une certaine aridité monotone, qui fait tort à la lecture. On s'est accordé à trouver qu'il manquait de clarté et de méthode, qu'en outre, la composition en était trop touffue. Dans une révision définitive, il faudra l'éclaircir, pratiquer des élagages, faire circuler l'air, tracer des avenues, multiplier les poteaux indicateurs, de manière à guider plus sûrement et plus commodément vers le but le lecteur, qui courrait risque de s'égarer, peut-être même de rebrousser chemin. L'auteur profitera aussi de cette révision pour retoucher par endroits son style, qui se ressent de la rapidité du travail, pour corriger des contradictions entre les documents de diverses dates et de diverses sources, versées dans le texte au fur et à mesure de son avancement, sans qu'on ait eu le temps de les fondre ensemble; enfin, pour remplir les tableaux les plus intéressants, qui résument tout un chapitre, et qui ont été laissés en blanc. Ce sont là les petits malheurs habituels d'un travail considérable qui doit être remis à jour fixe. L'auteur sait aussi bien que nous à quoi s'en tenir sur ce point, et l'on peut être assuré que, quand il ne sera plus éperonné par l'échéance, il ne manquera pas d'apporter à la forme et au fond les retouches dont la nécessité apparaît à la première lecture.

Sans doute aussi, tiendra-t-il à combler la lacune qu'il signale lui-même (p. 536) en recourant aux procédés graphiques, qui sont si précieux pour alléger et éclairer cette masse de faits. « C'est, dit-il, un regret pour nous de n'avoir pas pu nous croire *autorisé* à dresser des tableaux en couleur présentant le spectacle synoptique des professions au point de vue d'un ensemble comparatif, mais encore pour chaque pays séparément. » Il est à croire que le temps, bien plus que l'autorisation, lui a fait défaut pour remplir cet excellent programme, que la Commission l'exhorte expressément à mettre à exécution, quand il reverra et complètera son travail en vue de le publier.

Eu égard à la valeur des matériaux rassemblés, la Commission, se montrant à bon droit exigeante, aurait voulu que le sujet fût éclairé et dominé par des généralités économiques, dont l'auteur a été trop sobre, à notre gré. La classification des professions reste un problème insoluble ou plutôt indéterminé tant que l'on n'a pas défini d'avance le principe qui doit en inspirer la solution. Ce principe peut être, en effet, financier, confessionnel, militaire, économique, politique ou social. Il eût été curieux de rechercher théoriquement les diverses solutions que chacun d'eux comporte, de retrouver après coup les points de vue, peut-être inconscients et empiriques, qui ont présidé aux classifications adoptées dans les divers pays, sous l'influence de leur régime politique et des préoccupations de leurs gouvernements; enfin, de présenter un aperçu général des enseignements économiques qui résultent de tous les faits accumulés dans le travail.

Une autre question, qui rentrait dans le sujet, était celle des avantages et des inconvénients que présente le greffage du recensement des professions sur le dénombrement de la population. Vaut-il mieux continuer ce système, ou recourir à des

opérations indépendantes, suivant l'exemple de l'Allemagne avec son recensement du 5 juin 1882; de l'Italie, avec sa grande enquête agricole et statistique de la production industrielle; de la ville de Paris, avec les enquêtes de la Chambre de commerce en 1848, 1860 et 1872? Le dénombrement offre une occasion commode et économique de recenser les professions; mais il ne permet peut-être pas de les saisir avec la même rigueur et le même détail qu'un relevé spécial, qui se concentre sur un seul point de vue, dispose de ses moyens particuliers d'information et de contrôle, et peut bénéficier du concours de certains organes corporatifs et de certaines collectivités, tels que syndicats, chambres de commerce, comices, grandes compagnies..... La question a donc son importance et méritait quelques développements, que l'auteur voudra bien sans doute ajouter à son travail.

La part ainsi faite à la critique et aux regrets, j'ai plaisir à louer avec la Commission la conclusion à laquelle l'auteur arrive en faveur du bulletin individuel, sur lequel chacun des recensés inscrit d'avance sa profession, telle qu'il la désigne usuellement, sans être astreint à subir la désignation d'une nomenclature officielle écourtée et mal comprise. C'est ensuite à l'administration qu'il appartient de ranger ces réponses dans des cadres qui s'y adaptent correctement.

L'auteur esquisse ce cadre, qui comprendrait les 9 groupes suivants :

1. Fonctionnaires, agents et employés de l'État et des communes;
2. Professions dites libérales;
3. Force publique;
4. Industrie agricole et extractive;
5. Industrie commerciale;
6. Industrie manufacturière;
7. Rentiers;
8. Personnes dont la profession n'a pu être recensée;
9. Détenus.

Ce cadre est celui du dernier recensement, avec cette différence principale que l'industrie des transports cesse d'y faire un groupe distinct, et rentre dans l'industrie commerciale, tandis que les agents de l'État sont détachés des professions libérales afin de constituer le groupe n° 1. Tous ceux que préoccupe l'envahissement continu et sans cesse grandissant de l'État moderne dans toutes les directions, accueilleraient comme un véritable progrès un relevé qui classerait à part le personnel de l'État, des départements et des communes, en y comprenant, sous des rubriques déterminées, celui des ateliers, arsenaux et chemins de diverse nature administrés ou exploités par ces diverses collectivités.

Quant aux domestiques, l'auteur, s'inspirant de la méthode inaugurée avec le recensement français de 1866, les rattache respectivement, et sous une rubrique distincte, à la profession exercée par leurs maîtres. Seulement, s'il règle ainsi ce qui concerne la domesticité, il omet de dire ce qu'il fait d'un autre élément, celui-là primordial, puisqu'il constitue la véritable molécule sociale : je veux parler de la famille, que nos recensements depuis 1866 placent de même en regard du groupe dont elle dépend.

Chacun de ces groupes principaux doit ensuite se subdiviser en une série de classes ou de groupes secondaires que l'auteur n'aborde pas, à cause de leur caractère local (p. 635) et pour lesquels il ne serait pas éloigné d'adopter purement et simplement l'ordre alphabétique des professions.

En traitant du groupe de l'industrie manufacturière, il n'admet pas qu'on doive le décomposer en grande et petite industrie, et il invoque, à l'appui de cette opinion, l'avis de J.-B. Say, qui assimile tous les travaux de la production, « soit qu'on les exécute en grand dans de vastes ateliers où 200 à 300 ouvriers sont à l'ouvrage, soit qu'on les exécute en petit au coin de son feu ».

Si l'on se reporte à ce passage de J.-B. Say, on voit qu'il y affirme seulement l'analogie intrinsèque des travaux, au point de vue de la transformation de la matière première en un produit fini. Mais c'est à tort qu'on en voudrait déduire l'inutilité d'une distinction entre la grande et la petite industrie. Cette distinction présente un intérêt social de premier ordre, et n'a malheureusement pas été observée dans le recensement de 1881, d'une façon suffisamment précise. Au lieu donc de renoncer désormais à distinguer la grande et la petite industrie, il importe, dans les relevés futurs, de préciser cette distinction, en la faisant reposer sur un critérium certain. L'auteur s'est arrêté à une identité économique, sans creuser jusqu'aux dissemblances sociales, qui ne permettent pas de confondre sous une même rubrique ces deux régimes du travail. On retrouve ici, saisie sur le vif pour un cas particulier, la vérité de l'observation faite plus haut, touchant la nécessité d'un principe supérieur, d'une philosophie générale, qui servent de guides au classement des relevés.

Tout en indiquant ses préférences pour la classification qui vient d'être exposée, l'auteur se hâte d'ajouter que « ce n'est là qu'un thème à discussion, et qu'il ne présente pas ce groupement comme absolument définitif : car il n'est point conforme à la science économique, alliée aux nécessités de la statistique » (p. 630).

Aussi, afin d'arriver à une classification uniforme, à la fois satisfaisante pour la théorie et pour la pratique, propose-t-il de recourir à une entente internationale, soit par voie de congrès, soit plus simplement par voie de rapports directs entre les divers services de statistique. Notre Société a toujours trop vivement regretté la suspension des congrès internationaux pour ne pas s'associer au vœu de les voir reprendre cette question des professions, comme toutes les autres qui attendent une solution du même genre. Seulement, même en supposant résolues les difficultés de diverses natures, qui paralysent à l'heure actuelle les congrès de statistique, il ne faut pas se flatter de pouvoir aboutir à une unité complète de classification entre des pays qui n'ont ni la même organisation du travail, ni les mêmes aspirations, ni le même état politique et social. Il est clair que les grandes divisions seules pourraient être uniformisées, toute latitude étant réservée aux divergences locales pour les subdivisions. Lors de la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de la Société, qui doit réunir à Paris un certain nombre de chefs de service de statistique de l'Europe, on pourra les pressentir officieusement sur les moyens d'obtenir la réalisation pratique des démarches, dont l'auteur voudrait confier l'initiative à notre Société.

Il nous suggère également un autre vœu, celui-là spécial à notre pays et relatif à la date du prochain dénombrement de la population.

La commission chargée de préparer en 1880 le dénombrement de 1881 avait émis l'avis que les recensements eussent lieu désormais à des années dont le millésime se terminât par un zéro ou un 5, de manière à les faire coïncider avec ceux de la plupart des autres pays de l'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemarck, Norwège, Suède) et avec ceux des États-Unis.

Le décret du 7 août 1882, qui déclare comme seuls authentiques à partir du 1^{er} janvier 1883, les chiffres contenus dans les tableaux de recensement, n'a pas dit, comme le demandait la Commission de 1880, que les résultats seraient seulement valables pour quatre ans; mais il n'a pas dit non plus qu'ils le seraient pour cinq ans, et, dans son rapport à l'appui du décret, le ministre de l'intérieur (M. Goblet) a déclaré que cette omission avait été intentionnelle, « afin de réserver la « question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'avancer le prochain recensement à « 1885, au lieu de 1886. »

Après avoir rappelé ces faits, l'auteur du mémoire demande à la Société d'user de son influence auprès du Gouvernement en vue de faire exécuter le recensement dans l'année même où nous sommes (1885).

Ce vœu aurait certainement obtenu toutes nos sympathies, s'il ne se heurtait pas à des objections décisives : d'une part, la brièveté des délais pour la préparation d'une opération aussi grosse qu'un recensement; de l'autre et surtout la constitution prochaine du Conseil supérieur de statistique, qui pourra être appelé à jouer dans la question un rôle considérable, et dont ce recensement prématuré écarterait fâcheusement l'intervention.

Vous savez, en effet, que cette institution, à laquelle la Société attache une si grande importance, et dont elle s'est occupée avec tant de sollicitude, est à la veille d'aboutir. La Commission préparatoire a déposé son rapport par l'organe de son président, l'honorable M. Édouard Millaud, et il y a lieu d'espérer qu'au premier jour, tous les documents organiques portant création du Conseil supérieur vont paraître au *Journal officiel*.

Une des premières questions dont ce conseil sera saisi, après sa constitution, sera sans doute celle du prochain recensement, et elle y sera traitée avec la compétence et la hauteur de vues qu'on est en droit d'attendre d'un pareil corps. Il faut donc lui laisser le temps d'accomplir son étude en pleine maturité, et se résigner à faire le prochain recensement en 1886, sauf à revenir, à partir de 1890, aux millésimes 0 et 5.

A procéder de la sorte, on aura un second avantage : celui de laisser aussi le temps à l'auteur de revoir son mémoire, de le compléter et de le publier. Ainsi revu, ce travail sera certainement un des documents que le Conseil supérieur consultera avec le plus de profit pour la solution des questions multiples qui se rattachent au dénombrement de la population et au recensement des professions. En provoquant par l'institution de ses concours l'éclosion de cet ouvrage, notre Société aura ainsi ajouté un nouveau service à tous ceux dont la science lui est déjà redevable.

Mais ce livre définitif, dont nous appelons la publication de tous nos vœux et dont tous les matériaux sont déjà réunis, ce livre n'existe pas encore; il est à faire. Le mémoire le contient, il est vrai, mais il faut l'en extraire. Aussi n'avons-nous pas jugé qu'il y eût lieu à décerner le prix, qui supposerait la réalisation intégrale du programme du concours.

D'autre part, ce mémoire se recommande par des qualités trop sérieuses pour ne pas mériter une récompense. Unanimes sur le principe, nous l'avons été également sur l'application, en fixant le montant de cette récompense à 1,000 fr., c'est-à-dire à la moitié de la valeur du prix.

En résumé, votre Commission des prix, chargée de juger le concours de 1884 sur le *recensement des professions*, est d'avis :

1° Qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix ;

2° Qu'il convient d'accorder, à titre de récompense, une somme de 1,000 fr. à l'auteur du mémoire ayant pour devise : *les Chiffres régissent le monde*.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité dans l'Assemblée générale du 21 janvier 1885.
